



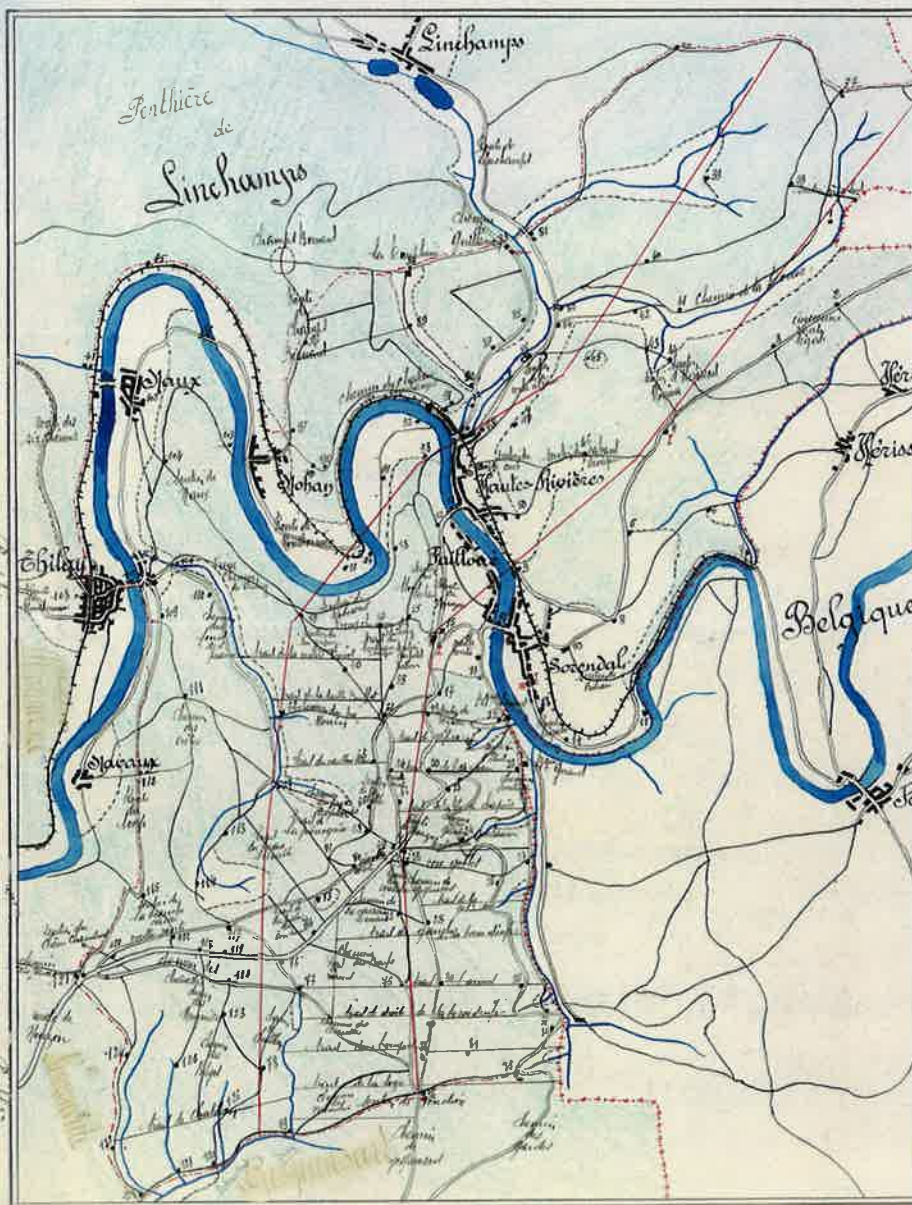
Les Cahiers

d'histoire des douanes
et des droits indirects

Numéro 84

1^{er} semestre 2026

~ ~ Sonthière des Hautes-Nivières ~ ~



~ Légende ~

Sonthière
de
Gespunswal

LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE



LA TRAVAILLEUSE EN UN PAYS DE LA BELGIQUE. — Arrivée à l'école de la jeune fille. (Dessin de M. L. Hertz.)



Sommaire



L'organisation des douanes du royaume de Westphalie au prisme de la guerre de commerce

Par Olivier Baustian, docteur en droit, avocat et historien
page 4

Agir pour protéger : une histoire douanière du sauvetage en mer (1825 - 1975)

Par Arnaud PICARD
page 19



Une source peu connue de toponymie frontalière : les 'penthieres'

Par Michel Tamine, Université de Reims- Champagne-Ardenne
page 31

Cahiers d'Histoire des Douanes et Droits Indirects n° 84

Revue publiée par l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes (fondée en 1975)

Siège social École Nationale des Douanes - Rue du Jura - 17021 La Rochelle | Tél. +33 9 70 28 25 07

Site internet <http://histoire-de-la-douane.org> | Courriel ahad-endlr@douane.finances.gouv.fr | Twitter @AHADouanes

Les Cahiers d'Histoire des Douanes et Droits Indirects

Bruno Collin, *Président de l'A.H.A.D., directeur de publication et responsable du Comité de rédaction*

Comité de rédaction : Patrick Deunet, Roland Giroire, Serge Lemaitre, Christophe Mulé et Xavier Rauch

Conception, infographie, impression : Imprimerie Offset 5 Édition - La Mothe-Achard - 85150 Les Achards

2026030192 - Dépôt légal 1^{er} semestre 2026 - ISSN : 1283-6001



Visuel page 4 couverture « Musée National des Douanes. Direction Interrégionale des Douanes de Bordeaux. »

En vertu de la loi n° 92-597 du 1^{er} juillet 1992 portant création du code de la propriété intellectuelle, l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous (1^{re} partie, art. L.111-1). Par ailleurs, toute reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (art. L.122-4). Toute édition ou reproduction d'une œuvre de l'esprit faite en violation des droits de l'auteur, tels que définis par la loi, est un délit de contrefaçon, puni d'un emprisonnement et d'une amende (Art. L.335-1 à 3). La copie strictement réservée à l'usage privé de la personne qui la réalise est autorisée, ainsi que les analyses et les courtes citations, sous réserve de la mention d'éléments suffisants d'identification de la source (Art. L.211-3).



Bruno COLLIN
Président de
l'AHAD

L'année 2025 a été, pour l'AHAD, une année exceptionnelle en de nombreux points. Si Sacha Guitry, avec son humour ravageur, disait que « La France est le pays où l'on fête le plus souvent la victoire que l'on n'a pas remportée », l'association peut s'enorgueillir d'avoir victorieusement atteint et même dépassé son cinquantième anniversaire. Cette journée dans le prestigieux cadre du Sénat, la qualité des intervenants et la variété des sujets abordés ont, me semble-t-il, enthousiasmé l'auditoire. Le spectacle des étudiants de madame Touzery et la présentation de la vidéo de la chaîne Youtube NOTA BENE ont montré que l'on pouvait avoir plusieurs types d'approches de notre histoire.

Avec ce numéro des Cahiers, on attaque donc une nouvelle période de 50 ans en vous proposant trois articles de fond.

Celui d'**Olivier Baustian**, « *Au service de l'ennemi britannique ou du système continental ! ? L'organisation des douanes du royaume de Westphalie au prisme de la guerre de commerce* » vient compléter la conférence qu'il nous a proposé le 8 avril 2025 (si vous voulez la réécouter vous pouvez la suivre sur votre espace privé du site internet). Il retrace bien l'organisation de ces lignes douanières mais aussi les antagonismes forts entre les intérêts de l'Empereur, c'est-à-dire un strict blocus continental, et ceux de la Westphalie, parfois totalement opposés.

Ensuite **Arnaud Picard**, en poste à la DNGCD, vous raconte « *Agir pour protéger : une histoire douanière du sauvetage en mer (1825 - 1975)* ». Son article est, également, issu d'une double conférence qu'il fit avec Simon Coyac le 20 décembre 2024 au centre national de formation de la SNSM à Saint-Nazaire et le 26 juin 2025 à Boulogne-sur-Mer, à l'université Littoral Côte d'Opale, dans le cadre du centenaire de la Société humaine et des Naufragés. Il a ainsi pu rappeler que, en la matière, les douaniers ont été très en avance sur cette problématique et, durant des années, ont même été la seule organisation cohérente et structurée en la matière.

Enfin, le **professeur Michel Tamine**, revient sur une histoire qui est au cœur de notre ADN douanier : la penthière. Et il aborde cette question en étudiant deux cartes de penthières des Ardennes sous un angle très original : l'onomastique. Une approche passionnante.

Pour tous ceux qui n'ont pas encore pu se connecter à l'espace privé du site internet réservé à nos adhérents, le cheminement pour se faire a été rappelé en page 2 de ce magazine. Je vous invite à le faire et à découvrir tout ce qui vous y est proposé.

Enfin, comme vous le savez, le musée national des Douanes de Bordeaux a complètement rénové et modifié son parcours, travail auquel l'AHAD a contribué. C'est pourquoi nous y organiserons notre Assemblée Générale le 9 juin prochain afin de vous le faire découvrir lors d'une visite privée. Nous vous y espérons nombreux !

Bonne lecture et à bientôt...à Bordeaux !